

Une fresque en céramique de Jean Marais détruite par les autorités



Elle était installée dans un restaurant de plage, détruit car il occupait illégalement le domaine public maritime.

La commune de Vallauris, dans les Alpes-Maritimes, où ont notamment vécu Pablo Picasso et le comédien Jean Marais, vient de perdre un bout de son patrimoine.

Une imposante fresque en céramique réalisée par Jean Marais pour un restaurant de plage a été détruite en même temps que l'établissement, a indiqué samedi la préfecture. "Nous avons laissé deux mois au propriétaire pour la démonter et il ne l'a pas fait", a expliqué à l'AFP un représentant de la préfecture, confirmant une information de Nice-Matin. Depuis 2006, tout établissement de plage doit en effet être démontable et être démonté l'hiver, en plus de l'obligation d'occuper au maximum 20% de la surface de la plage. Ce n'était pas le cas de celui-ci et de trois de ses voisins, qui ont donc été détruits.

Gilles Esmiol, patron du restaurant depuis 1973, a expliqué à l'AFP "ne pas avoir eu le temps" de démonter l'installation avant que les services de l'Etat n'interviennent. La destruction du bâtiment avait été ordonnée par le tribunal de Nice en octobre 2017. Il avait donné au restaurant jusqu'au 11 janvier pour retirer la fresque, qui vient finalement d'être détruite.

"Cette fresque datait de 1985 ou 1986, à l'époque où Jean Marais vivait à Vallauris. Je faisais alors des travaux dans mon établissement et j'ai demandé à Jean Marais de me créer une sculpture pour l'installer autour du passe-plat. (...) Quand un monsieur comme Jean Marais a rendu autant de services à une commune comme Vallauris, avec l'immense succès populaire qu'il avait, on lui devait largement un hommage", ajoute le restaurateur. Jean Marais s'était installé à Vallauris en 1980 pour peindre, modeler, sculpter, jusqu'à sa mort en 1998. Il est enterré dans le petit cimetière de la ville.

La préfecture se défend en expliquant que la fresque était "cassée, parfois percée de trous pour mettre des chevilles" et que "la colle et les carreaux qui la composaient étaient amiantés". Au vu de ces éléments, "l'huissier a conclu à l'absence de valeur vénale de cette fresque", ajoute-t-elle dans un communiqué.